

**TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DU HAINAUT
DIVISION CHARLEROI
SECTION TRIBUNAL DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE**

REQUÊTE EN DIVORCE ET MESURES RELATIVES AUX ENFANTS

Requête relative au divorce et au statut de l'enfant pendant la séparation des parents
(articles 229 et 374 du Code Civil)

Le/La/Les requérant/e/s :

NOM:

Prénom(s):

Né(e) à: le

Numéro national:

Nationalité:

Profession:

Domicilié(e) rue n°

Code postal: Localité:

Téléphone:

Mais résidant en fait à (si adresse différente du domicile):

Epoux(se) de:

NOM:

Prénom(s):

Né(e) à: le

Numéro national:

Nationalité:

Profession:

Domicilié(e) rue n°

Code postal: Localité:

Téléphone:

Mais résidant en fait à (si adresse différente du domicile):



CONCERNANT LE MARIAGE

Date du mariage:

Lieu du mariage:

LA DEMANDE EN DIVORCE

Merci d'entourer l'article sur base duquel vous sollicitez le divorce:

229§ 2 du Code Civil

229§ 3 du Code Civil

***Art. 229 § 2 du C.C:** La désunion irrémédiable est établie lorsque la demande est formée conjointement par les deux époux après plus de six mois de séparation de fait ou qu'elle est répétée à deux reprises conformément à l'article 1255, § 1er, du Code judiciaire.*

***Art. 229 § 3:** Elle est également établie lorsque la demande est formée par un seul époux après plus d'un an de séparation de fait ou qu'elle est répétée à deux reprises conformément à l'article 1255, § 2, du Code judiciaire.*

LA DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN NOTAIRE

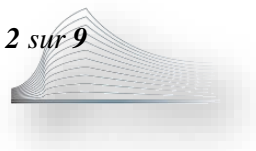
Dans le cadre d'une liquidation-partage en cas de biens communs, merci d'indiquer le nom du notaire que vous souhaitez désigner.

Notaire: _____

Adresse: _____

CONCERNANT LE (LES) ENFANT(S)

NOM COMPLET	Prénom	Date de naissance



OBJET DE LA DEMANDE

1. **AUTORITÉ PARENTALE** (*biffer le paragraphe inutile, selon votre choix*)

- Le/la/les requérant/e/s sollicitent l'exercice **CONJOINT** de l'autorité parentale à l'égard du (des) enfant(s)

Ceci veut dire que chacun des parents a le droit et le devoir de veiller et d'intervenir sur les points suivants:

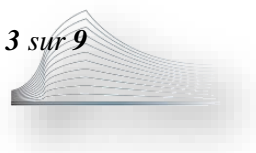
- L'éducation, le respect des règles, de moralité, ...
- La scolarité (choix de l'école, connaissance du suivi scolaire, bulletins, réunions des parents, ...)
- La santé (autorisation d'hospitalisation, des soins particuliers)
- La religion (choix de la religion, communion, fête laïque, ...)

OU

- La/le/les requérant/e/s sollicitent l'exercice **EXCLUSIF** de l'autorité parentale par l'un des parents à l'égard du (des) enfant(s)

Ce qui signifie que l'un des parents prend seul, sans l'avis de l'autre parent, les décisions sur les points repris ci-dessus, mais il faut alors préciser les motifs sérieux que vous invoquez pour que l'autre parent ne puisse assurer cette autorité parentale.

Raisons invoquées:



2. **FIXATION DE L'HÉBERGEMENT** (*biffer les mentions inutiles et compléter le cas échéant*)

➤ Domicile

Souhaitez-vous que le (les) enfant(s) soit domicilié(s):

Chez le père

Chez la mère

➤ Hébergement égalitaire

Si au point 1 vous avez répondu « autorité parentale conjointe », souhaitez-vous que l'hébergement du/des enfant(s) soit égalitaire (« garde alternée égalitaire »)?

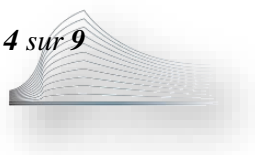
OUI – NON

Si oui, comment l'organisez-vous?

En période scolaire:

Pendant les congés et vacances scolaires:

OU



➤ Hébergement principal et subsidiaire

Si au point 1 vous avez répondu « autorité parentale conjointe », souhaitez-vous que la résidence et l'hébergement principal (la garde) de votre ou vos enfant(s):

- ☞ Soit confié à la mère / au père (biffer la mention inutile)
 - ☞ Souhaitez-vous que l'autre parent exerce un droit d'hébergement subsidiaire (week-end et vacances): OUI – NON
- Si oui, comment l'organisez-vous ?

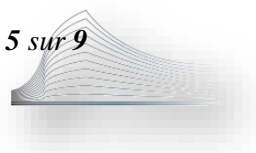
En période scolaire:

Pendant les congés et vacances scolaires:

Si au point 1 vous avez répondu « autorité parentale exclusive », acceptez-vous que l'autre parent ait un droit aux relations personnelles, autrement dit « un droit de visite » ? OUI – NON

Si oui, comment pourrait-il s'organiser selon vous?

En période scolaire:



Pendant les congés et vacances scolaires:

3. **TRAJETS** (*biffer les mentions inutiles*)

Qui assure les trajets?

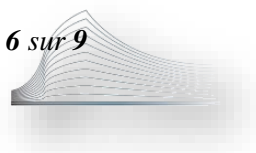
- Le père ou son représentant
- La mère ou son représentant
- Celui qui débute sa période d'hébergement va chercher l'enfant
- Autre formule (à préciser): _____

4. **PART CONTRIBUTIVE** (*biffer la mention inutile et compléter le cas échéant*)

- Le/la requérant/e souhaite que l'autre parent soit condamné à lui payer une contribution alimentaire **mensuelle et indexée** de euros par enfant (*préciser le montant demandé pour chaque enfant*), à partir du (*quelle date*)
- Le/la requérant/e souhaite verser une contribution alimentaire **mensuelle et indexée** de euros par enfant (*préciser le montant proposé pour chaque enfant*)
- Il n'y a pas de contribution alimentaire due

5. **FRAIS EXTRAORDINAIRES** (*biffer les mentions inutiles*)

Article 203bis, § 3, alinéa 3, du Code civil et Arrêté Royal du 22 avril 2019 fixant les frais extraordinaires résultant de l'article 203, § 1er du Code civil et leurs modalités d'exécution.



- Partage par moitié
- Autre partage (*à préciser*): _____

6. PERCEPTION DES ALLOCATIONS FAMILIALES (*biffer les mentions inutiles*)

- Par la mère
- Par le père
- Par la mère qui rétrocède la moitié au père
- Par le père qui rétrocède la moitié à la mère

7. RÉPARTITION DE L'AVANTAGE FISCAL LIÉ À LA CHARGE DE L'/DES ENFANT(S) (*biffer les mentions inutiles*)

- A la mère
- Au père
- Partage par moitié

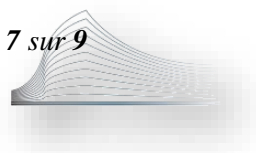
<p>CRITERES PRIS EN CONSIDERATION PAR LES PARTIES POUR LA DETERMINATION DES MODALITES FINANCIERES RELATIVES AUX ENFANTS COMMUNS</p>

Situation du père:

- Cohabitation: **OUI - NON**
- Enfants d'une autre union: **OUI - NON**
- Revenus:

Situation de la mère:

- Cohabitation: **OUI - NON**



- Enfants d'une autre union: **OUI - NON**
- Revenus:

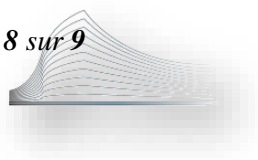
Montant des allocations familiales:

Coût mensuel estimé pour chaque enfant:

Fait à Charleroi, le

NOM(S) et Signature(s) du/de la/des requérant/e/s :

Voir page suivante documents à joindre et frais d'introduction



Documents à joindre à la requête (datant de moins de 15 jours lors du dépôt au greffe)

- L'acte de mariage
- Le contrat de mariage s'il y en a un
- Un certificat de nationalité et de résidence avec historique pour chacun des époux
- Le(s) acte(s) de naissance du/des enfant(s) communs des époux ainsi que la/les composition(s) de ménage où cet/ces enfant(s) est/sont repris

Frais d'introduction

La mise au rôle en début de procédure est de **20 € par requête introductive d'instance** (contribution au fonds budgétaire relatif à l'aide juridique) et est à payer au moment de l'introduction de la requête en liquide au greffe du tribunal de première instance du Hainaut - division Charleroi **ou** par versement sur le compte du tribunal **BE16 6792 0089 4474** (*BIC: PCHQBEBB*) (avec pour communication: mise au rôle requête + votre nom).

Les droits de greffe d'un montant de 165 € seront à régler en fin de procédure, selon la décision du magistrat et à payer à l'Etat belge (article 269 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe).

Dépôt de la requête

La requête est à déposer au greffe ou à renvoyer **en 3 exemplaires** au greffe du Tribunal de la Famille de Charleroi (Avenue Général Michel, 2 bte 1 – 6000 Charleroi).

Heures d'ouverture du greffe :

Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

